

MARKETING - INTERNET

MÉDIAS - DISTRIBUTION

MOBILE - E-COMMERCE - ENTERTAINMENT - SPORT



ÉDITION 2013

I - TENDANCES

10. LES GRANDES TENDANCES EN MARKETING, MÉDIAS, INTERNET ET DISTRIBUTION

II - CLASSEMENTS : LES MEILLEURS ACTEURS & CONSEILS

- 52. LES AGENCES DE COMMUNICATION : AGENCES DIGITALES, PUBLICITÉ, COMMUNICATION CORPORATE, COMMUNICATION FINANCIÈRE, MARKETING SPORTIF
- 72. CABINETS DE CONSEIL EN STRATÉGIE
- 73. CABINETS DE CONSEIL EN RECRUTEMENT
- 76. BANQUES SPÉCIALISÉES EN TECHNOLOGIES, MÉDIAS ET TÉLÉCOMS
- 80. CABINETS D'AVOCATS : PI, MÉDIAS, MARKETING ET PUBLICITÉ, SPORT, DISTRIBUTION
- 108. CABINETS DE CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

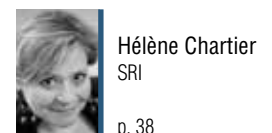
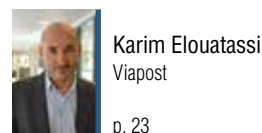
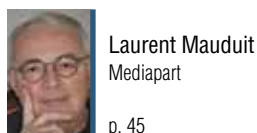
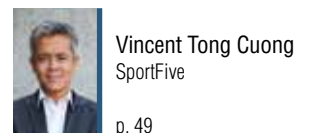
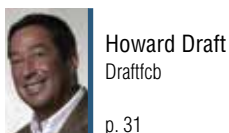
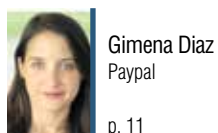
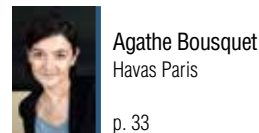
III - COMPLÉMENT D'ENQUÊTE ET EXPERTISE

114. INTERVIEWS ET PAROLES D'EXPERTS

IV - ANNUAIRE

- 128. AGENCES DE COMMUNICATION ET DE MARKETING
- 144. BANQUES & CONSEILS FINANCIERS SPÉCIALISÉS EN TMT
- 145. CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
- 150. AVOCATS SPÉCIALISÉS

AVEC LES ENTRETIENS EXCLUSIFS



ISBN 978-2-918858-48-5



#71

AUDIOVISUEL

classement des meilleurs cabinets d'avocats

Dans chaque groupe, les classements des cabinets sont par ordre alphabétique

CABINET	ÉQUIPE ANIMÉE PAR...
1. INCONTOURNABLE	
Carbonnier Lamaze Rasle	Michel Rasle
Carreras Barsikian Robertson & Associés	Alain Barsikian, Olivier Sprung
Dauzier & Associés	Pierre-Louis Dauzier, Natacha Renaudin
Deprez Guignot & Associés	Pierre Deprez, Frédéric Dumont
Nomos	Éric Lauvaux, Héléna Delabarre, Armelle Fourlon
2. EXCELLENT	
Elkrief Avocat	Danielle Elkrief
Christophe Pascal	Christophe Pascal
Coisne Fraitag Wulfman	Martine Coisne
de Gaulle Fleurance & Associés	Julien Horn, Louis de Gaulle, Charles-Édouard Renault, Jean-Paul Hordies
DLA Piper	Patrick Boiron
Duclos Thorne Mollet-Viéville & Associés	Thierry Mollet-Viéville, Éleonore Gaspar, Jean-Pierre Duclos, Thomas Cuhe, Pascal Lefort
Gide Loyrette Nouel	Olivier Cousi
Granrut Avocats	Jean Castelain, Anne Cousin
Hughes Hubbard & Reed	Stefan Naumann
Jaraud	Sylvain Jaraud
Kiejman & Marembert	Georges Kiejman, Thierry Marembert
Stefanaggi Avocats	François Stefanaggi
Taylor Wessing	Christian Valsamidis, Claire Saint-Laurent-Mantoux, Benoît Goulesque-Monaux
Watrin Brault Associés	Nicolas Brault
Wilhelm & Associés	Pascal Wilhelm, Édouard Bloch, Valérie Levy
3. FORTE NOTORIÉTÉ	
Aklea	Anne-Marie Pecoraro
Anne Boissard	Anne Boissard
Bird & Bird	Alexandre Vuchot, Claude Lazarus, Julie Catala, Marc Schuler
Borowsky & De Baecque	Sophie Borowsky
Bruno Ryterband	Bruno Ryterband
Cabinet Bitoun	Jacques-Georges Bitoun
Carol Fontanille	Carol Fontanille
Clifford Chance	Yves Wehrli
FTPA	Fabrice Lorvo
Hogan Lovells	Winston Maxwell
ISGE & Associés	François Illouz
Kamina	Pascal Kamina
KGA	François Klein, Matthieu Bourgeois, François Ponthieu, Karine Riahi
Latournerie Wolfrom & associés	Marie-Hélène Tonnellier
Léonard B. Rosman	Léonard B. Rosman
Martine Gadet	Martine Gadet
Soulié Coste-Floret	Christian Soulié
Wan Avocats	Isabelle Wekstein
Winston & Strawn	Patrick Dunaud, Guillaume-Denis Faure
4. PRATIQUE RÉPUTÉE	
Asmar & Assayag	Emmanuel Asmar
August & Debouzy	Mahasti Razavi
Barnett avocats	Marc-Olivier Deblanc, Léa Roupioz
Bauer & Bigot	Camille Bauer, Christophe Bigot
Bismuth Associés	Yves Bismuth, Mathieu Martin
D'Alverny Avocats	Hubert d'Alverny
Edwabe Law	Bernard Edelman, Francine Wagner, Séverine Bengui
Field Fisher Waterhouse	Bruno Ducoulombier
GEAI	Jean-Christophe Barjon
Intervista	Benjamin Sarfati, Cédric Monnerie
Jacob Avocats	Julie Jacob
Jean Ennochi	Jean Ennochi
Kahn & Associés	Fabrice Perbost, Sabine Lipovetsky
Koan	Agnès Maqua, Jean-Michel Orion
Lexcase	Anne-Sophie Uccello-Jammes, Charlotte Tasso-de-Panafieu
Lexington Avocats	Olivier d'Abo
Medias Tic	Anne-Katel Martineau
Oria Legal	Mathieu Davy
PDGB	Benjamin Jacob
Péchenard et Associés	Eric Andrieu
Redlink	Frédéric Fournier, Hervé de Kervasdoué
Stéphane Lieser	Stéphane Lieser
Staub & Associés	Marc-Henri De Busschère
Thierry Lévy & Associés	Thierry Lévy
Watson Farley & Williams	Lucien Rapp
Yves-Henri Nedelec	Yves-Henri Nedelec
Zylberstein & Associés	Jean-Claude Zylberstein

Quelques cabinets parmi les meilleurs



Éric Lauvaux

Nomos : un brillant trio de choc

Leader : Éric Lauvaux
Associés : Éric Lauvaux, Hélène Delabarre, Armelle Furlon

Équipe : 3 associés, 5 collaborateurs

Création : 1998

Track record : le cabinet Nomos a une pratique particulièrement reconnue en matière de musique mais aussi de cinéma, télévision et Internet. Il a assisté BMG Rights Management France dans le rachat de l'entité Consortium Music Publishing France détenue par EMI Music Publishing Group France.

Différenciation : L'équipe est reconnue pour son excellente compréhension des médias. Son approche matricielle est abordée par deux départements complémentaires : média/communication qui recouvre toutes les activités de PI au sens large, et concurrence/distribution/publicité qui traite notamment des problématiques de publicité et marketing.



Louis de Gaulle

de Gaulle Fleurance & Associés : l'approche stratégique de compétences multiples

Leader : Louis de Gaulle
Associés : Louis de Gaulle, Julien Horn, Francine Le Péchon-Joubert, Charles-Édouard Renault, Frank Valentin

Équipe : 5 associés, 1 conseil, 12 collaborateurs

Création : 2001

Track record : le cabinet accompagne les diffuseurs publics ainsi que les producteurs dans toutes leurs problématiques de tournages, de contenus et de droit à l'image. Alliant droit public et privé, les avocats interviennent également sur le financement et la fiscalité des productions. 2012 a été marquée par la mise en vente du groupe EMI.

Différenciation : l'équipe est conséquente, et très technique. Les nouvelles technologies font partie de l'ADN du cabinet, qui appréhende ainsi l'ensemble des problématiques liées aux médias et à l'entertainment, notamment la distribution multicanal, ou les conflits entre la presse et les moteurs de recherche.



Christian Valsamidis

Taylor Wessing : une grande équipe pour la grande famille du cinéma

Leader : Christian Valsamidis
Associés : Christian Valsamidis, Claire Saint-Laurent-Mantoux, Benoît Goulesque-Monaux

Équipe : 3 associés, 11 collaborateurs

Création : 2003

Track record : producteurs, artistes, réalisateurs, le cabinet conseille l'ensemble de la chaîne de valeur du cinéma et de la production télévisuelle française et internationale. Il s'est illustré dans le conseil de la CDC pour le montage de son programme de numérisation du patrimoine cinématographique français.

Différenciation : incontournable en droit du cinéma, le cabinet est reconnu pour son aisance technique dans les dossiers de financement, mais aussi dans les contentieux post-production, ou liés aux problématiques de propriété intellectuelle. Il intervient aussi de façon régulière en droit de la presse et des médias.



Pierre-Louis Dazier

Dazier & Associés : l'expert de l'audiovisuel, du tabac et de l'alcool

Leader : Pierre-Louis Dazier
Associés : Pierre-Louis Dazier, Olivier Chappuis, Natacha Renaudin

Équipe : 3 associés, 2 conseils, 1 collaborateur

Création : 2012

Track record : Pierre-Louis Dazier et son équipe ont une expertise éprouvée de la communication, de l'audiovisuel, du droit des marques et de la publicité. Avocats historiques de Canal +, ils conseillent des groupes de médias et des sociétés de production dans l'ensemble de leurs problématiques, en conseil comme en contentieux.

Différenciation : ces dernières années, le cabinet a acquis une notoriété dans le domaine de la publicité des produits réglementés (tabac, alcool) et conseille également des opérateurs dans le cadre de l'élaboration des marchés des jeux et paris en ligne. À noter, une expertise reconnue en droit de l'art.



Danielle Elfrief

Elkrief Avocats : un partenaire de choix pour l'entertainment

Leader : Danielle Elfrief
Associés : Danielle Elfrief

Équipe : 1 associée, 1 collaborateur

Création : 2011

Track record : Danielle Elkrief intervient auprès des professionnels des médias, de l'audiovisuel et du cinéma pour toutes les problématiques de production, de distribution et de diffusion. Elle s'est illustrée dans des phases contractuelles ainsi que dans les contentieux auprès de clients comme NT1, le groupe AB ou encore TV France International.

Différenciation : spécialistes des médias et de l'audiovisuel, les avocats du cabinet sont aussi à l'aise en droit social, commercial, ou en propriété intellectuelle pour les industries de l'édition, de la musique ou de la publicité. Danielle Elkrief est reconnue pour son excellente maîtrise des règles procédurales et du contentieux.

La défense des intérêts de l'audiovisuel face à la réaffectation des fréquences

Le développement de nouvelles technologies favorise une économie de fréquences, qui une fois libres sont elles-mêmes dévolues à de nouvelles technologies de communication. Le secteur de l'audiovisuel souhaite ne pas en pâtir à l'heure des réformes du CSA.



Danielle Elkrief, avocat à la Cour



Clément Walckenaer, avocat collaborateur

SUR LES AUTEURS

De par son expertise dans le secteur des médias depuis plus de quinze ans en conseil comme en contentieux, Danielle Elkrief, avocat au barreau de Paris (Elkrief Avocats), analyse au quotidien, avec la collaboration de Clément Walckenaer, au bénéfice de ses clients, acteurs clés du monde audiovisuel et des télécommunications, les problématiques et les enjeux juridiques liés à l'évolution numérique.

Le passage à la télévision numérique terrestre et l'arrêt de la télévision analogique n'ont pas fait qu'accroître le spectre de chaînes disponibles en voie hertzienne, mais ont aussi libéré de nouvelles fréquences, lesquelles ont partiellement permis de répondre aux besoins sans cesse croissants des opérateurs de télécommunications¹. SFR, Orange et Bouygues ont en effet pu se partager les fréquences dites « en or » (fréquences 790-830 MHz) couplées aux fréquences 2 600 MHz, aux fins de lancement de la 4G, pour un montant total de 3,6 milliards d'euros. C'est à l'aune de ce montant que l'État apprécie nécessairement la future répartition de la bande 700 MHz (694 – 790 MHz) qui secoue actuellement le secteur des télécommunications, mais pas seulement, et pour cause. Les éditeurs de service de télévision par voie hertzienne tiennent également à bénéficier d'une part du gâteau, portés par leurs efforts de passage à la haute (puis très haute) définition.

Le deuxième dividende numérique

Dans ce contexte, le CSA et l'Arcep entendent chacun faire valoir leur voix au chapitre, cette dernière ayant expressément appelé le Premier Ministre à une prise de position avant 2015 en faveur des opérateurs de télécommunications². L'empressement du Gouvernement à accélérer ce processus de répartition du deuxième dividende numérique dans le sens souhaité par l'Arcep trahit son désir de convertir la disponibilité de ces fréquences en espèces sonnantes et trébuchantes, aux fins de financer son budget Défense, sans attendre les conclusions d'un débat politique au niveau européen comme souhaité par Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne³. Les acteurs du secteur de la télédiffusion hertzienne craignent pourtant une réaffectation totale de ces fréquences par l'Arcep, confrontés aux risques de « gel de l'offre, impossibilité de répondre au passage à la haute définition, puis très haute définition, dégradation de la couverture territoriale, risque de sorties de chaînes vers d'autres supports -ADSL et satellites- avec, à terme, pertes pour le

financement de la création audiovisuelle et cinématographique »⁴. Lors des Assises de l'Audiovisuel le 5 juin 2013, Alain Weill notamment mettait également en garde contre un affaiblissement de l'hertzien. D'ailleurs dès le lendemain de cette annonce par le Gouvernement⁵, les ayants droit formulaient eux aussi leurs réserves par la voix de la SACD et de la SCAM, laquelle a émis « le souhait que la présidence de la République sursoit à sa décision et permette de lancer la concertation [...] plutôt que de jouer la carte du coup de force »⁶.

Des tentatives de rapprochement CSA-Arcep

Sans revenir sur une décision qui semble inéluctable⁷, une consultation a été lancée par le ministère de la Culture jusqu'au 25 juillet dernier, à laquelle le CSA avait invité l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel à participer. Si le projet de fusion entre le CSA et l'Arcep un temps envisagé n'a pas été retenu, un amendement visant à la création d'une commission commune aux deux institutions⁸ a été adopté en première

LES POINTS CLÉS

- Une réaffectation des fréquences qui ne doit pas s'effectuer au détriment des acteurs du marché de l'audiovisuel
- Une intervention croissante du CSA sur les diffusions numériques

lecture lors de l'examen du projet de loi relatif à l'indépendance de l'audiovisuel public. Cette commission pourrait notamment se prononcer sur la réaffectation des fréquences de la bande des 700 MHz ou sur le « processus de migration de la TNT vers les nouvelles formes de diffusion (DVB-T2) et de compression (extinction du MPEG2, généralisation du MPEG4 et introduction du HEVC) »⁹. En tout état de cause, la question du financement de la production audiovisuelle devra participer de la réflexion plus globale, la SACD n'hésitant pas à proposer « que la moitié des fonds perçus par la vente devrait servir à financer la création audiovisuelle ainsi que le service public ». La Fédération française des télécoms vient pour sa part de publier le 16 juillet 2013 une étude soulignant sa participation croissante au financement de la culture, sans pour autant en tirer un profit équiva-

lent, à la différence notable selon elle des acteurs « Over the top » (OTT) tels Apple, Google et Microsoft... En tout état de cause, l'intervention du CSA sur ces nouveaux réseaux de diffusion se fait d'autant plus pressante.

Régulation de la diffusion numérique

Si la télévision reste l'écran préféré des Français, les ordinateurs, smartphones et tablettes prennent une place croissante, qu'il s'agisse de consulter des contenus parfaitement différents, complémentaires, voire identiques¹⁰. On sait la difficulté qu'il y a de tenter de réguler les contenus sur Internet et de rémunérer équitablement les ayants droit (cf. propositions du rapport Lescure). Les interventions sporadiques des juges sur certains secteurs tels que la lutte contre la haine et le racisme et la publicité interdite ne constituent qu'un

camouflet incertain d'une prolifération des contenus sans réel contrôle¹¹. Ainsi, au-delà du développement des télécommunications en complément des services de télédiffusion, voire à court terme à leur détriment, c'est plus généralement la question d'un équilibre à trouver qui se pose dans le développement des nouveaux médias rassemblant le tout en un, comme la télévision connectée en est l'illustre exemple. Pour sa part, le CSA veut jouer un rôle actif et affirme que la notion d'Internet englobe tous les canaux d'accès : « c'est bien Internet qui surgit au sein de la télévision, qui l'accompagne même avec ses écrans compagnons qui permettent d'assurer une réactivité », selon son président Olivier Schrameck le 24 juillet sur l'antenne de France Inter. Si le projet de loi en cours d'examen se contente de répondre à une réforme avant tout politique, il y a lieu d'espérer que, conformément aux déclarations du Gouvernement, le futur projet de réforme de l'audiovisuel envisage les questions essentielles telles que « la régulation des contenus audiovisuels diffusés sur Internet » et « le financement de la création audiovisuelle »¹².

Texte	Définition de la courte prescription
1986	Loi du 30 septembre sur la liberté de communication
2005	31 mars : lancement de la TNT en France
2008	Arrêté du 22 décembre 2008 (schéma national de réutilisation des fréquences)
2011	Attribution des licences mobiles 4G (dividende numérique)
2012	CMR : réaffectation de la bande 700 MHz pour service mobile dès 2015 12 décembre : lancement de 6 nouvelles chaînes HD sur la TNT
2013	Mai : la presse relaye l'intention du Gouvernement d'affecter les fréquences de la bande 700 MHz aux télécoms Rapport Lescure « Acte II de l'exception culturelle » Rapport « Production audiovisuelle : pour une politique industrielle au service de l'exception culturelle » 5 juin : Assises de l'audiovisuel 24 juillet : adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à l'indépendance de l'audiovisuel public

¹ Cf. Arrêté NOR PRMX0830623A du 22 décembre 2008

² Avis Arcep n°2013-0175 du 5 février 2013

³ Discours en février 2013 devant le Radio Spectrum Policy Group

⁴ Question écrite n°06485 du 23/05/2013 de Mme Marie-Christine Blandin au ministre de la Culture et de la communication

⁵ Les Echos - 16 mai 2013

⁶ Communiqués SACD du 18 mai 2013 et SCAM du 22 mai 2013

⁷ Cf. déclaration Fleure Pellerin, ministre déléguée à l'Économie Numérique lors d'un colloque de l'ANFR en juin 2013

⁸ Un représentant du CSA, un représentant de l'Arcep, 4 députés et 4 sénateurs

⁹ Amendement n°AC6

¹⁰ Étude Screen 360 – communiqué Médiamétrie 25 juillet 2013

¹¹ Cass. civ. 1^{re} 3 juillet 2013 n°12-22633 – Ricard ; Aff'UEJF c/Twitter

¹² <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/les-2-points-clés-de-la-reforme-de-l-audiovisuel>